

## **COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ**

Ce matin, un incendie a eu lieu sur une parcelle privée occupée illégalement depuis plusieurs mois. Heureusement, aucun blessé n'est à déclarer.

Dès l'installation des occupants, les propriétaires de la parcelle ont engagé une action en justice avec le soutien de la municipalité. Pour sa part, la ville a saisi le Préfet pour demander l'évacuation.

Après plusieurs reports d'audience, le tribunal a pris une décision défavorable aux occupants qui ont quitté les lieux cette nuit.

Une enquête est en cours concernant l'incendie pour en déterminer la nature et si l'incendie est volontaire.

La ville reste particulièrement attentive à l'évolution de cette affaire pour garantir la sécurité, la salubrité et la tranquillité du quartier, en lien constant avec les propriétaires et les services de sécurité.

---

### **CONTACT PRESSE :**

Cabinet du Maire  
01 30 26 32 08  
[pauline.parisot@ville-montigny95.fr](mailto:pauline.parisot@ville-montigny95.fr)